



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 20 juin 2019

La Centrale de mobilité de l'éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis : la SEM PCD promeut une nouvelle façon de stationner et de se déplacer

Ce samedi 22 juin, sera inaugurée la première centrale de mobilité de l'éco-quartier fluvial à l'Île-Saint-Denis qui propose une offre de stationnement mutualisée et des services à la mobilité innovants.

Stationner et se déplacer intelligemment dans la ville du futur. Conçu comme un écosystème urbain intégré, l'éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis, qui accueillera une partie du village des athlètes pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, est un « **quartier sans voiture** » organisé sous forme de plateaux piétons avec un accès limité aux modes doux et aux véhicules autorisés. La question des mobilités y est essentielle.

Samedi 22 juin, la SEM Plaine Commune Développement (PCD) inaugurera la première centrale de mobilité, un équipement public inscrit au programme des équipements publics de l'opération depuis mars 2014, dans le cadre des objectifs de mobilité innovante.

Auto partage, véhicules électriques, vélos...

Cet équipement de la phase 1 du secteur « Printemps » (300 logements en accession et sociaux réalisés) propose **une offre de stationnement foisonnée** (221 places de stationnement automobile et 37 de stationnement deux-roues motorisés, sur quatre niveaux) **et mutualisée** (les places peuvent être occupées par différents usagers et ne sont pas nominatives). Afin de limiter le nombre de voitures et favoriser les transports en commun et les modes actifs, de **multiples services à la mobilité** sont proposés : auto partage (5 places), véhicules électriques (22) locaux vélos (20), espace de livraison prévu pour 3 véhicules (avec possibilité d'emprunter un transpalette) et charriots. Le rez-de-chaussée accueillera des services municipaux et des locaux dédiés à l'économie sociale et solidaire (ESS). Des panneaux photovoltaïques seront installés à partir de 2020 sur la toiture d'une surface 1900 m² (puissance 100 kW, équivalent consommation de 55 ménages).

La SEM PCD porteuse d'un projet novateur

Depuis 2011, la SEM PCD s'est investi tout particulièrement pour permettre la réalisation de cet **équipement complexe dans son montage et sa programmation** : conduite des études de programmation, des expertises juridiques pour définir des scénarios de montage et de financement de la centrale de mobilité, du pilotage des études de faisabilité des panneaux photovoltaïques et du montage juridique et financier adapté pour une installation photovoltaïque en toiture, suivi de la commercialisation des 214 amodiations (concession longue durée 17 ans pour le stationnement), organisation du concours de maîtrise d'œuvre et pilotage des études de maîtrise d'œuvre, de l'appel à projet artistique, dépôt du permis de construire, suivi des travaux.

Le projet lauréat a fait l'objet d'un concours d'architecture organisée par la SEM PCD, remporté en 2015 par l'agence K Architecture. En service depuis décembre 2018, la centrale est exploitée par le groupe Transdev dans le cadre d'un contrat de délégation de service public pendant 5 ans. Le coût de l'ouvrage est de 4M €HT (soit

environ 18 000 euros la place). A terme, la ZAC de l'éco-quartier fluvial, prévoit la réalisation d'une seconde centrale de mobilité pour les phases 2 et 3 du secteur Printemps. Elle sera réalisée dans le cadre de l'aménagement du Village Olympique 2024, et sera également sous maîtrise d'ouvrage de la SEM PCD. Le quartier poursuit son développement. Le promoteur de la phase JO doit être désigné fin 2019 et le démarrage des travaux est prévu en 2020.

La Sem Plaine Commune Développement

La société d'économie mixte (Sem) Plaine Commune Développement est un opérateur global de l'aménagement et de la construction. Elle intervient sur le territoire de Plaine Commune, en Seine-Saint-Denis : 403 000 habitants et neuf villes (Saint-Denis, Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, La Courneuve, Villetaneuse, L'Île-Saint-Denis, Stains et Saint-Ouen). Elle a été désignée aménageur de la ZAC de l'éco-quartier fluvial à l'Île-Saint-Denis par Plaine Commune en 2010. Elle intervient en qualité de maître d'ouvrage. En tant qu'aménageur de la ZAC, la SEM est donc propriétaire des terrains, pilote les études pré-opérationnelles et opérationnelles, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux des équipements (Centrale de mobilités) et espaces publics de l'opération et est chargée de la commercialisation des terrains auprès des constructeurs.

Contact presse : Editial : Méline COHEN-SETTON . Port. 06 18 12 74.59